

# Le MEMO

---

Histoire du Réseau Caisse d'Épargne et de la CEPAL

Le SPBA /CGT

Vos droits au quotidien

## Les IRP (Les Instances Représentatives du Personnel)

---

Pourquoi se syndiquer

Vos contacts SPBA/CGT

Les N<sup>os</sup> de téléphone usuels

### Les différentes instances :

#### ✚ Les Délégués Syndicaux :

Désignés par le syndicat parmi les candidats ayant atteints 10 % aux élections Comité d'Entreprise, ils participent à l'élaboration de la ligne de conduite du syndicat (*débatte en son sein*), aux négociations avec la Direction sur la mise en place d'accords locaux, de prise de position pour les avis CE,... Un de leur rôle est d'animer le syndicat.

#### ✚ Les membres du Comité d'Entreprise (CE) :

Elus par le personnel, pour un mandat de 4 ans maximum, ils garantissent un contrôle sur la gestion et l'évolution de l'entreprise, la formation professionnelle, l'égalité F/H, ... Ils gèrent et mettent en place les activités sociales et culturelles en faveur de l'ensemble des salariés, des retraités et de leur famille (*conjoint-e/concubin-e, enfants*) : voyages, locations, sports, activités de loisirs, prêts sociaux,....

#### ✚ Les Délégués du Personnel (DP) :

Elus par le personnel, pour un mandat identique à celui du Comité, ils sont compétents pour soumettre à la direction vos réclamations et questions relatives aux rémunérations, à la sécurité, à la durée du travail, aux conditions de travail ainsi qu'au respect du code du travail et autres textes réglementaires (*statuts, accords nationaux et locaux*).

#### ✚ Les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) :

Elus par les représentants CE et DP, ils ont un devoir de contrôle et de prévention des risques en matière de sécurité, de conditions de travail, ...

En relation avec la médecine du travail, ils observent et rendent des avis sur les retombées de la politique de l'entreprise sur la santé des salariés. (Par exemple, ils sont informés des agressions verbales ou physiques dont les salariés font l'objet et peuvent initier des enquêtes, comme celle sur le stress à la CEPAL. Ils effectuent aussi des visites régulières sur les lieux de travail).

Ils émettent aussi des avis sur les aménagements des locaux, sur les changements importants qui ont des incidences sur les conditions de travail (logiciels, matériels, contributions individuelles,...).

Vous pouvez aussi les solliciter si nécessaire.



## *Accéder au site Internet du CE et à ses activités sociales :*

- Voyages, Locations, Achats groupés, Cinémas, Chèques-vacances/disques/lire, Spectacles, Séjours centres aérés ou de vacances, Coupons sports, Coin pêche, ...
- Prêts sociaux en cas de difficultés financières

*Site:* <http://www.ceauvlim.com>

Avec comme Identifiant votre prénom suivi du nom tout attaché et en mot de passe provisoire : AUVLIM  
(à changer à la 1<sup>ère</sup> connexion)

*Si vous avez des difficultés et que vous souhaitez obtenir à nouveau votre Code utilisateur et votre Mot de passe,*

*il faut joindre le Secrétariat du CE au 04 73 98 56 99*

*Les élus SPBA/CGT sont aussi à votre disposition pour plus de renseignements, plus particulièrement, le Secrétaire adjoint du CE, membre du bureau du CE :*

*Alain BARASINSKI au 06 65 15 20 13.*